

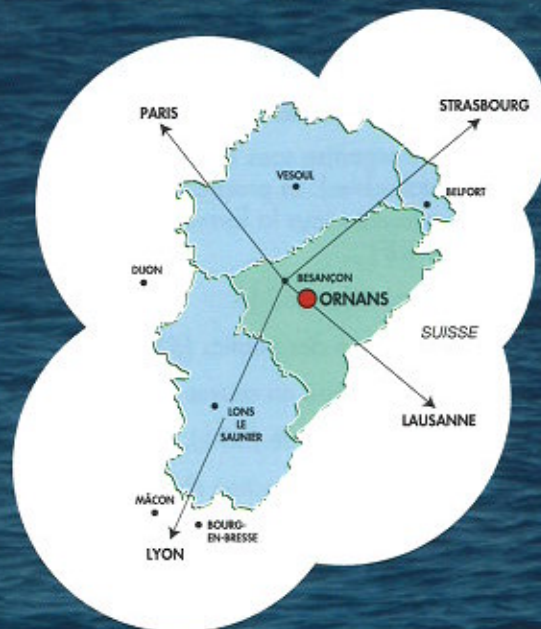
La Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche

Un pôle de compétences reconnu

Organisme pionnier et réputé nationalement dans le domaine des formations professionnelles liées à la gestion des milieux aquatiques et leur valorisation halieutique, la Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche est depuis le 1^{er} janvier 1999 un centre du Syndicat Mixte Saône et Doubs, Etablissement Public Territorial regroupant :

- 3 régions
- 9 départements
- 7 agglomérations

pour définir et mettre en œuvre des stratégies cohérentes de gestion des rivières.



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES



MAISON NATIONALE DE
L'EAU ET DE LA PÊCHE

Syndicat mixte Saône et Doubs - Délégation d'Ornans

36, rue Saint-Laurent - 25290 Ornans
Tél. 03 81 57 14 49 - Fax 03 81 57 19 81
E-mail : mnep@wanadoo.fr

en partenariat avec



Franche-Comté
Conseil régional

Horaires

9 h - 12 h / 14 h - 17 h

Responsable de la formation : Jean-François FROGER
Secrétariat : Stéphanie LAMBERT



614, avenue Edgard Faure
39570 MONTMOROT
Tél. 03 84 43 31 67 - Fax 03 84 43 37 73
E-mail : cfppa.montmorot@educagri.fr

La Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche propose également :

- Des actions de formation professionnelle qualifiante :
 - Conseiller Technique en Aménagement des Systèmes Aquatiques.
 - Agent Technique Polyvalent d'Entretien de Cours d'Eau
- Des dispositifs de formation sur la gestion des milieux aquatiques spécialement adaptés pour les salariés en emploi-jeune et autres professionnels.
- Des actions de sensibilisation et de formation sur l'eau à destination des scolaires et des élus locaux.
- Des activités, à destination du grand public, individuelles ou en groupes (musée de la pêche, activités et séjours découverte sur l'eau et la pêche).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER.



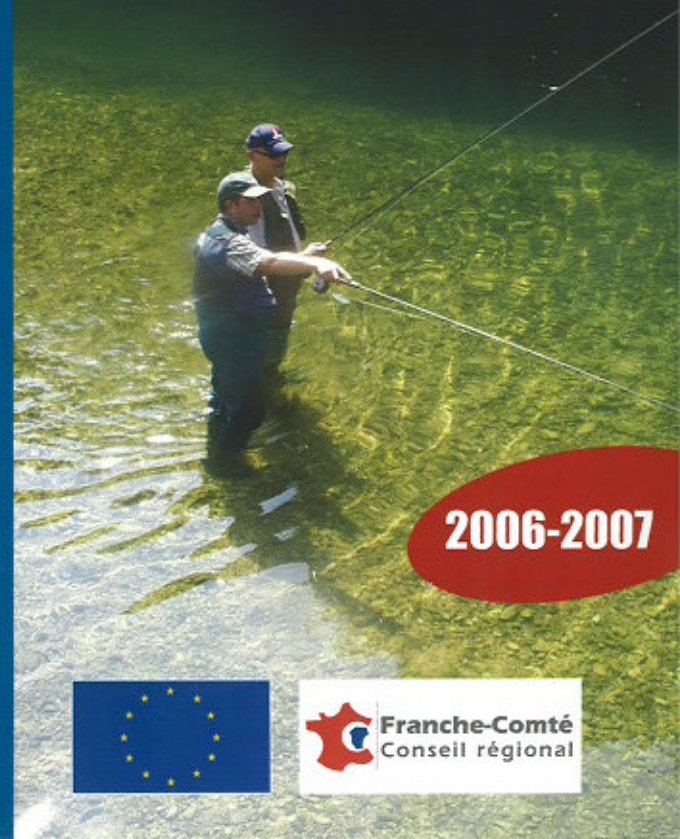
MAISON NATIONALE DE
L'EAU ET DE LA PÊCHE

Syndicat mixte Saône et Doubs - Délégation d'Ornans



Animateur-guide moniteur de pêche

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DES SPORTS, SPÉCIALITÉ "PÊCHE DE LOISIR"



2006-2007



OBJECTIFS Objectifs

Cette formation a pour objectif d'acquérir les compétences pour exercer la profession d' "Animateur-guide-moniteur" de pêche. La détention de ce diplôme permet à leur titulaire d'encadrer, d'animer, d'assister, d'enseigner, d'accompagner et de guider contre rémunération des jeunes et/ou des adultes lors d'activités halieutiques.

CONDITIONS D'ACCÈS Conditions d'accès

- Age : au minimum 20 ans à compter du début de l'action de formation.
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la pêche datant de moins de trois mois, à l'entrée en formation.
- Une attestation de formation aux premiers secours (AFPS) datant de moins de 5 ans.
- Une attestation de 50 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur datant de moins de 5 ans.
- Fournir un "projet professionnel".

MODALITÉS DE LA SÉLECTION Modalités de la sélection

- Recrutement sur dossier complet, tests pratiques ("mouche" ou "lancer" ou "coup") et entretien avec une commission d'admission.
- Critères de sélection : aptitudes à la communication, bonnes connaissances (pratiques et théoriques) de la pêche, projet professionnel cohérent...

EFFECTIFS Effectifs

10 à 15 stagiaires.

PROGRAMME Programme

La formation s'organise sous la forme de 10 UC (Unités Capitalisables). Le programme de formation proposé se présente sous la forme de 10 unités de formation (UF) :

- UF1 Communication (63 h).
- UF2 Connaissance des publics (63 h).
- UF3 Conduite et mise en œuvre de projet (78 h).
- UF4 Gestion de l'activité (55 h).
- UF5 Préparation d'une action d'animation, d'enseignement et de guidage (55 h).
- UF6 Conduite d'une action d'animation, d'enseignement et de guidage (55 h).
- UF7 Connaissance des milieux aquatiques, du territoire support d'activité et de l'activité (133 h).
- UF8 Animation, enseignement, guidage et technique "pêche" (96 h).
- UF9 Techniques de pêche (101 h).
- UF10 Aménagement d'un site de pratique de pêche (101 h).

DURÉE ET PROGRAMMATION Durée et programmation

- 1.132 heures dont 332 heures de stage pratique sur la période allant de mi-novembre à fin-juin.

ÉVALUATION Évaluation

Chaque UC est évaluée soit par épreuve écrite, soit par épreuve orale soit dans le cadre d'une épreuve pratique.

CONDITIONS DE STAGE Conditions de stage

Formation financée par le **Conseil Régional de Franche-Comté** ⁽¹⁾.

- Frais d'instruction de dossier de candidature : **10 €**.
- Frais d'inscription : **gratuit**.
- Pour les salariés en Congé Individuel de Formation, frais pédagogique global du stage : **6.400 €**.

Les déplacements, la restauration, l'hébergement ainsi que le permis de pêche restent à la charge de chaque stagiaire.

(1) sous réserve d'accord de financement préalable

VALIDATION Validation

- BP JEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) de niveau 4, spécialité "Pêche de loisir" (Arrêté du 28 mars 2003).
- Validation par un jury permanent de l'obtention d'UC et/ou diplôme complet.
- Durée de 5 ans pour présenter l'ensemble des UC.

